

- Le Populaire du Centre -
Haute-Vienne
Samedi 11 mai 2019

ÉDUCATION ■ Hier plusieurs acteurs du territoire étaient présents

Signature d'une Charte de la diversité

La cérémonie de signature de la Charte de la diversité s'est déroulée à Oradour-sur-Glane, au Centre de la mémoire. Elle regroupait élus et acteurs du territoire, ainsi que des élèves.

Nommée *La Diversité est une force pour la République*, cette charte a véritablement vu le jour en 2012. A l'initiative de Dadou Kehl, président de la Ligue de l'enseignement de Nouvelle-Aquitaine. « Je ne supporte pas l'idée même qu'il y ait des discriminations », explique son créateur. Depuis sept ans elle a été signée par de très nombreuses personnes, « des ministres, des maires, des députés, des clubs sportifs, énumère Dadou Kehl. Mais aussi des écoles, des pizzerias... L'idée est qu'aucune signature n'est plus prestigieuse qu'une autre. » Tout le monde est l'ambassadeur de cette charte et des valeurs qu'elle véhicule. Entre autres, y est inscrite la phrase « Nous déclarons que la discrimination entre les êtres humains pour quelque motif que ce soit est une offense [...] ».



SIGNATURE. Jean-Marc Deglane et Dadou Kehl ont ratifié la charte avec les signataires. PHOTO M. B.

Aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect, ni aucune action n'est définie. Mais les signataires s'engagent « à promouvoir l'universalisme républicain, la tolérance, le respect et la laïcité comme principe du vivre ensemble », précise la Charte.

Hier étaient présents des élèves des écoles élémentaires de La Bastide et Gérard-Philippe à Limoges, qui ont lu la charte à l'as-

semblée. Les établissements scolaires rejoins par le collège Paul-Langevin (Saint-Junien) ont ratifié le document. Des associations et institutions ont aussi apposé leur signature : l'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré), l'Ufolep 87 (Union française des œuvres laïques d'éducation physique), la Licra de la Haute-Vienne et la Ligue des Droits de l'Homme du département. Jean-

Marc Deglane, président de la Ligue de l'enseignement/Fédération des œuvres laïques de la Haute-Vienne, instigateur de cette cérémonie, s'est dit extrêmement satisfait de ces signatures. Il a ensuite conclu avec sa propre définition de la laïcité : « Il s'agit de la liberté d'avoir une religion ou de ne pas en avoir. » ■

Marie Bardet

Renseignements. www.pourladiversite.fr